



## bail ou occupant sans titre?

Par **will17000**, le **08/07/2021** à **13:02**

Bonjour,

Locataire depuis 30 ans d'une maison. Suite au décès de la propriétaire, mon logement ainsi qu'une maison jumelée identique a été acheté avec ses occupants par un nouveau propriétaire. Le bail n'étant arrivé à terme. Quelques temps plus tard le propriétaire, nous fait savoir qu'il souhaite augmenter notre loyer du double que loyer actuel. bien sûr, nous refusons. Même demande aux locataires voisins. et même réponse de leur part. Quelques mois plus tard, surprise, le propriétaire nous annonce qu'il va revendre les maisons.

Le bail de nos voisins se terminant avant le nôtre. Ils recoivent en bonne et dûe forme leur demande de congés. Ils quittent donc le logement, à la date prévue. Seulement, même pas un mois plus tard. Arrivée de nouveaux LOCATAIRES..... Nous comprenons alors que la demande congès pour vendre était frauduleuse. Sa seule volonté etait de virer les locataires refusant une augmentation de loyer énorme sans une aucune contre partie. Ce qui s'est averé exact puisqu'il a reloué la maison en doublant le montant du loyer

Quelques temps après, nous recevons notre demane de congès également pour vendre... Pour faire court, n'étant pas dupes nous recherchons malgré tout une autre maison en achat cette fois. N'ayant pas trouvé à temps. Nous faisons un courrier au propriétaire pour demaner un délai supplémentaire. Qu'il accepte. Mon mari ce moment là per son emploi et donc notre achat n'est plus posible. Nous décidons donc (connaissant la technique du propriétaire et sa malhonnété, (par ailleurs marchand de biens) de rester dans le logement. Nous continuons payer notre loyer sans jamais aucun incident de paiement. Après quelques menaces timides du propriétaire et aucune demarche de sa part pour venre le logement (pas e visite, pas d'annonce etc..) 8 ANS se sont écoulées..... Nous habitons toujours le logement sans aucune démarches engagées par le propriétaire.

Aujourd'hui, réapparition de ce dernier. Il nous annonce qu'il veut à nouveau vendre. Demande de visite d'une agence immobilière pour une evaluation des maisons. A l'heure actuelle nous ne savons pas, si il s'agit encore de bluff ou e la réalité.

Dans l'éventualité qu'il s'agit cette fois d'une volonté de vendre. Où en sommes nous de nos droits? le propriétaire n'ayant engagé aucune poursuite à notre encontre. Notre bail a t il été reconduit tacitement de part la continuité de nos paiements. Faut il continuer à prendre en compte la date de bail pour le congé pour vendre avec la procédure habituelle (6 mois de élai)Ou alors le propriétaire peut il nous demander de partir sans aucun délai?

Merci. par avance.